Renseignements : Relations avec les investisseurs : 416-947-1212

(Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire)

AGNICO EAGLE CONCLUT LA MISE À JOUR DU RAPPORT TECHNIQUE NC 43-101 SUR LE PROJET AURIFÈRE MELIADINE AU NUNAVUT

TORONTO (le 12 mars 2015) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle » ou la « Société ») a terminé et déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada la mise à jour d'un rapport technique conforme à la Norme canadienne 43-101 (« NC 43-101 ») sur le projet aurifère Meliadine au Nunavut, au Canada. Le rapport technique, formulé en date du 11 février 2015, peut être consulté à l'adresse www.sedar.com, sous le profil d'Agnico Eagle.

Le projet Meliadine, qui a été acquis en juillet 2010, représente le plus important projet de mise en valeur de la Société pour ce qui est des réserves et des ressources. La Société a la propriété exclusive de cette propriété de 111 757 hectares, qui est reliée à la ville de Rankin Inlet par une voie d'accès praticable en tout temps de 25 km.

« En raison de ses réserves et ressources considérables, Meliadine est un actif clé dans notre stratégie de mise en valeur au Nunavut », a déclaré Sean Boyd, président et chef de la direction d'Agnico Eagle. « Nous continuons d'étudier et d'analyser divers scénarios et diverses possibilités à Meadowbank, à Amaruq et à Meliadine afin de tirer parti des réserves et des ressources importantes et en pleine expansion dans cette région. Nous sommes d'avis qu'entre les gisements Meliadine et Amaruq, notre Société dispose d'une plateforme d'exploitation minière d'envergure pouvant produire de l'or pendant plusieurs décennies », a ajouté M. Boyd.

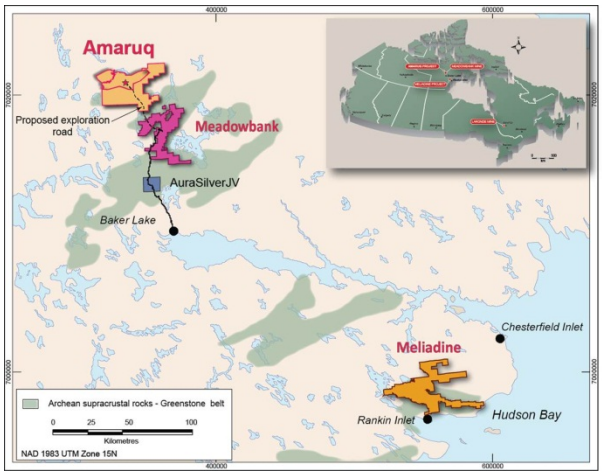

[Lien vers la carte de localisation du projet]

Faits saillants de la mise à jour du rapport technique NC 43-101 sur Meliadine

La mise à jour de l'étude technique à Meliadine est fondée sur l'extraction des 3,3 millions d'onces d'or des réserves minérales prouvées et probables uniquement (13,9 millions de tonnes de minerai titrant 7,44 grammes par tonne (« g/t ») d'or), toutes contenues dans les gisements Tiriganiaq et Wesmeg.

Les 3,3 millions d'onces d'or des ressources minérales mesurées et indiquées (20,2 millions de tonnes titrant 5,06 g/t d'or) et les 3,5 millions d'onces d'or des ressources minérales présumées (14,1 millions de tonnes titrant 7,65 g/t d'or) ne sont pas prises en compte actuellement dans l'étude. Les forages se poursuivent, et on prévoit qu'une quantité importante des ressources minérales actuelles sera convertie ultérieurement en réserves minérales et prise en compte dans les futurs plans de mise en valeur. Une ventilation détaillée des réserves et des ressources minérales au 31 décembre 2014 est présentée ci-dessous.

Les réserves minérales de Meliadine ont été estimées en fonction d'un prix de l'or de 1 150 $ l'once et d'un taux de change $ US/$ CA de 1,08. Une augmentation de 150 $ l'once du prix de l'or se traduit par une hausse approximative de 5 % de la quantité d'or contenue dans les réserves et, inversement, une diminution de 150 $ l'once du prix de l'or entraîne une baisse approximative de 5 % de la quantité d'or dans les réserves.

Le rapport technique décrit la démarche par étapes appliquée à la mise en valeur de l'exploitation à Meliadine, alors que le broyeur traitera en moyenne 3 000 tonnes par jour (« t/j ») de minerai au cours de la première à la troisième année, et 5 000 t/j de minerai pendant la quatrième à la neuvième année. Selon le plan, le minerai proviendra de l'exploitation souterraine de la première à la neuvième année, et il y aura une exploitation à ciel ouvert dans deux puits de la quatrième à la septième année, comme le montre la coupe longitudinale de Tiriganiaq ci-dessous. Le plan de mine actuel portera principalement sur la zone minéralisée Tiriganiaq et la zone voisine Wesmeg, qui seront accessibles par l'intermédiaire de l'infrastructure souterraine de Tiriganiaq.

Selon les estimations, les taux de récupération métallurgique devraient avoisiner 96 % en moyenne pour les réserves de Tiriganiaq et de Wesmeg, pour une production aurifère annuelle moyenne d'environ 326 000 onces de la première à la troisième année, et de 362 000 onces de la quatrième à la neuvième année. Pour la durée de vie de la mine, le total des coûts décaissés par once d'or produite en fonction des sous-produits à Meliadine devrait se situer en moyenne à 531 $.

Les dépenses en immobilisations initiales se chiffrent à près de 911 M$ selon les estimations, et les investissements de maintien devraient totaliser environ 357 M$. Les coûts de fermeture de la mine sont estimés à quelque 41 M$.

Le rapport technique se termine par une analyse économique qui prend comme hypothèse un prix de l'or de 1 300 $ l'once et un taux de change $ US/$ CA de 1,15. En fonction des réserves prouvées et probables uniquement, l'étude technique estime que le projet Meliadine générera un taux de rendement interne (TRI) après impôt d'environ 10,3 % et une valeur actualisée nette (VAN) après impôt de 267 M$, selon un taux d'actualisation de 5 %.

Compte tenu de toutes les connaissances géologiques acquises depuis 2011, le programme d'exploration a démontré que la propriété Meliadine présente un excellent potentiel pour ce qui est d'abriter des réserves et des ressources encore plus importantes avec une mine d'une durée de vie plus longue que neuf années, ce qui améliorerait également la rentabilité du projet. Tous les gisements demeurent ouverts en profondeur, et de nombreuses autres cibles régionales ont été repérées dans cette vaste propriété. On prévoit réaliser d'autres forages d'exploration et de conversion à partir de la surface et de la rampe d'exploration au cours des prochaines années afin d'évaluer ce potentiel.

Sommaire des principaux faits et paramètres du projet Meliadine

Emplacement	Nunavut, Canada
Réserves prouvées et probables	13,9 millions de tonnes de minerai titrant 7,44 g/t d’or (3,3 millions d'onces)
Taux de récupération métallurgique moyen	Environ 96 % pour les réserves
Production aurifère annuelle moyenne	Environ 326 000 onces (années 1 à 3) Environ 362 000 onces (années 4 à 9)
Coût des sites miniers par tonne	Environ 139 $ CA par tonne de minerai broyé
Moyenne du total des coûts décaissés en fonction des sous-produits	Environ 531 $ par once d’or produite

Durée de vie de la mine	Environ neuf années
Dépenses en immobilisations initiales	Environ 911 M$
Investissements de maintien	Environ 357 M$
TRI après impôt	Environ 10,3 %
VAN après impôt (selon un taux d'actualisation de 5 %)	Environ 267 M$

Hypothèses utilisées pour l'analyse économique

1 300 $ l'once d'or

Taux de change $ US/$ CA de 1,15

Coût du carburant diesel de 0,95 $ CA le litre

Taux d'imposition prévu par la loi : environ 26 %

Sensibilité du TRI après impôt aux variations du prix de l'or et du taux de change

Taux de change	Prix de l'or ($ US/oz)									
$ US/$ CA	1 000	1 100	1 150	1 200	1 245	1 300	1 400	1 500	1 600	1 700
0,90	-11,11 %	-4,90 %	-2,55 %	-0,73 %	0,70 %	2,35 %	4,85 %	7,08 %	9,13 %	10,99 %
0,95	-7,36 %	-2,13 %	-0,28 %	1,36 %	2,75 %	4,20 %	6,61 %	8,80 %	10,79 %	12,65 %
1,00	-4,33 %	-0,01 %	1,69 %	3,25 %	4,46 %	5,87 %	8,23 %	10,39 %	12,37 %	14,19 %
1,05	-1,92 %	1,86 %	3,46 %	4,85 %	6,06 %	7,43 %	9,76 %	11,90 %	13,84 %	15,66 %
1,10	-0,01 %	3,53 %	4,97 %	6,37 %	7,53 %	8,91 %	11,19 %	13,30 %	15,23 %	17,07 %
1,15	1,69 %	4,97 %	6,43 %	7,77 %	8,95 %	10,28 %	12,56 %	14,63 %	16,59 %	18,40 %
1,20	3,25 %	6,37 %	7,77 %	9,13 %	10,26 %	11,60 %	13,84 %	15,92 %	17,86 %	19,67 %
1,25	4,59 %	7,66 %	9,08 %	10,39 %	11,52 %	12,84 %	15,06 %	17,15 %	19,08 %	20,90 %
1,30	5,87 %	8,91 %	10,28 %	11,60 %	12,72 %	14,01 %	16,26 %	18,32 %	20,26 %	22,09 %
1,40	8,23 %	11,19 %	12,56 %	13,84 %	14,94 %	16,26 %	18,47 %	20,55 %	22,50 %	24,36 %

Sensibilité de la VAN après impôt aux variations du prix de l'or et du taux de change

Taux de change	Prix de l'or ($ US/oz)									
$ US/$ CA	1 000	1 100	1 150	1 200	1 245	1 300	1 400	1 500	1 600	1 700
0,90							(8)$	115 $	235 $	352 $
0,95						(42)$	88 $	215 $	339 $	463 $
1,00				(92)$	(29)$	47 $	181 $	313 $	444 $	573 $
1,05			(81)$	(8)$	58 $	135 $	274 $	412 $	547 $	682 $
1,10		(77)$	(1)$	75 $	141 $	222 $	365 $	508 $	650 $	793 $
1,15		(1)$	78 $	155 $	224 $	307 $	457 $	605 $	754 $	907 $
1,20	(92)$	75 $	155 $	235 $	305 $	392 $	547 $	702 $	857 $	1 011 $
1,25	(22)$	148 $	232 $	313 $	387 $	476 $	637 $	799 $	959 $	1 119 $
1,30	47 $	222 $	307 $	392 $	468 $	560 $	729 $	895 $		
1,40	181 $	365 $	457 $	547 $	628 $	729 $	908 $			

Ressources et réserves minérales du projet aurifère Meliadine (au 31 décembre 2014)

Classification	Gisement	Catégorie[1]	Tonnes (k)	Teneur aurifère (g/t)	Or contenu (k oz)
Réserves prouvées	Tiriganiaq	Stock de réserve	34	7,31	8
	Sous-total		***34***	***7,31***	***8***
Réserves probables	Tiriganiaq	Exploitation à ciel ouvert	3 862	5,13	638
		Exploitation souterraine	9 787	8,39	2 640
	Wesmeg	Exploitation souterraine	261	5,84	49
	Sous-total		***13 910***	***7,44***	***3 327***
Total - Réserves prouvées et probables			**13 944**	**7,44**	**3 335**
Ressources indiquées[2]	Tiriganiaq	Exploitation à ciel ouvert	1 208	3,79	147
		Exploitation souterraine	6 756	5,66	1 230
	Zone F	Exploitation à ciel ouvert	1 254	4,46	180
		Exploitation souterraine	1 275	5,16	212
	Wesmeg	Exploitation à ciel ouvert	2 241	4,12	297
		Exploitation souterraine	1 522	5,23	256
	Normeg	Exploitation à ciel ouvert	1 250	3,99	160
		Exploitation souterraine	346	5,06	56
	Zone de découverte	Exploitation à ciel ouvert	945	5,00	152
		Exploitation souterraine	1 572	6,35	321
	Pump	Exploitation à ciel ouvert	671	5,32	115
		Exploitation souterraine	707	4,54	103
	Wolf	Exploitation à ciel ouvert	115	3,63	13
		Exploitation souterraine	383	4,12	51
	Total		***20 246***	***5,06***	***3 293***
Ressources présumées[3]	Tiriganiaq	Exploitation à ciel ouvert	-	-	-
		Exploitation souterraine	2 402	9,59	740
	Zone F	Exploitation à ciel ouvert	46	6,26	9
		Exploitation souterraine	1 427	6,82	313
	Wesmeg	Exploitation à ciel ouvert	181	5,92	35
		Exploitation souterraine	2 175	7,59	531
	Normeg	Exploitation à ciel ouvert	237	4,24	32
		Exploitation souterraine	2 351	8,51	643
	Zone de découverte	Exploitation à ciel ouvert	-	-	-
		Exploitation	529	7,55	128

	souterraine			
Pump	Exploitation à ciel ouvert	304	6,78	66
	Exploitation souterraine	2 022	7,75	504
Wolf	Exploitation à ciel ouvert	262	4,43	37
	Exploitation souterraine	2 145	6,17	425
Total		***14 083***	***7,65***	***3 464***

(1) Les réserves minérales à ciel ouvert sont classées dans la conception du puits opérationnel et les ressources minérales à ciel ouvert, dans les enveloppes des puits finaux.

(2) Les ressources indiquées sont diluées et ne tiennent pas compte des réserves minérales.

(3) Les ressources présumées ne sont pas diluées.

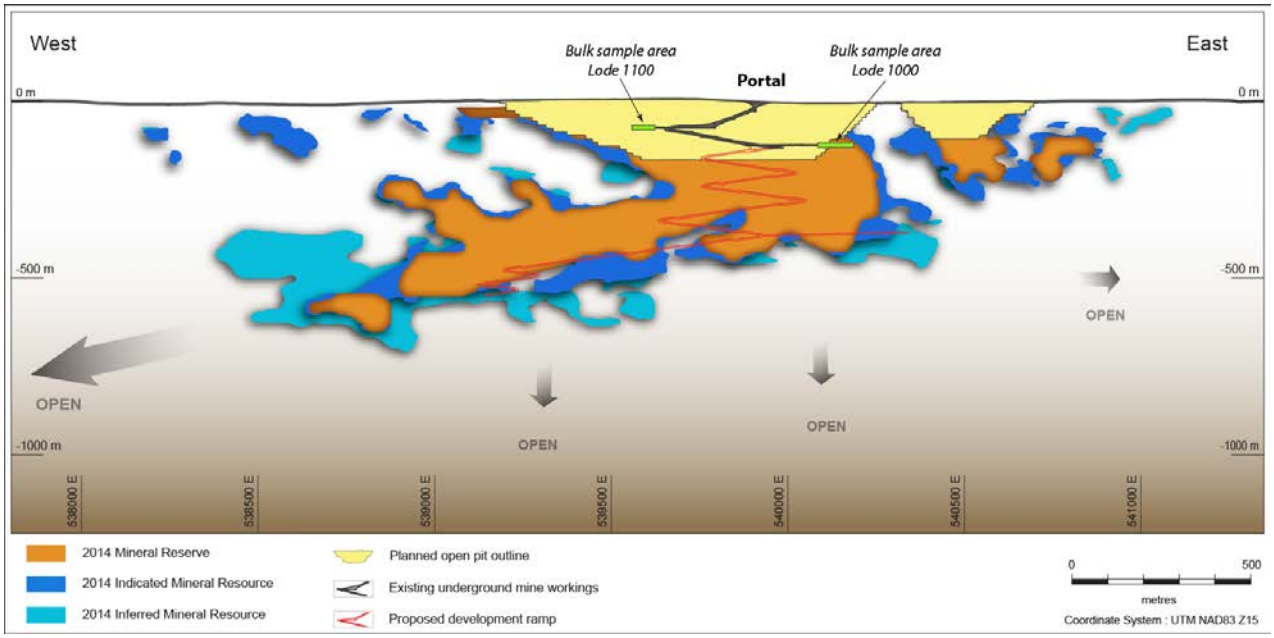

[Lien vers la coupe longitudinale de Tiriganiaq]

Programme des travaux à Meliadine pour 2015

Le budget d'investissement prévu à Meliadine pour 2015 est d'environ 64 M$. De ce total, une somme d'environ 21 M$ sera affectée à des activités d'aménagement souterrain déjà prévues (2 500 m). Ces activités d'aménagement permettront d'effectuer de façon rentable des forages d'exploration et de conversion dans les parties plus profondes des zones Tiriganiaq et Wesmeg/Normeg, en plus de contribuer à optimiser d'éventuels plans d'exploitation minière. Une partie du budget de 2015 est également affectée à l'exploitation du camp, aux activités de construction, à l'obtention des permis et aux services techniques.

La Société étudie actuellement diverses options et possibilités au Nunavut afin de tirer parti des ressources importantes et en pleine expansion dans cette région et d'en maximiser la valeur. Le calendrier des futures dépenses en immobilisations pour le projet

Meliadine après 2015 et la décision concernant l'éventuelle construction d'une mine à Meliadine dépendront de l'approbation du conseil, des conditions qui prévaudront sur les marchés et des résultats de l'évaluation en cours de divers scénarios potentiels.

Le processus d'obtention des permis à Meliadine continue de progresser

Le 27 janvier 2015, le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord du Canada a approuvé les conclusions de l'évaluation environnementale et les recommandations formulées par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (« CNER ») dans son Examen de la Partie 5 du projet Meliadine en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Par la suite, la CNER a délivré le certificat pour le projet le 26 février 2015.

La délivrance du certificat de projet permet à Agnico Eagle de présenter une demande en vue d'obtenir tous les permis/licences et autorisations d'exploitation qui sont requis avant que la construction et l'exploitation d'une mine d'or à Meliadine puissent débuter. Un des principaux permis est le Permis d'utilisation de l'eau de la classe A, lequel établit toutes les exigences en matière d'utilisation de l'eau et d'élimination des résidus pendant les phases de construction, d'exploitation et, finalement, de remise en état des lieux pour le projet. La Société prépare actuellement cette demande et compte la déposer devant l'Office des eaux du Nunavut au cours des prochains mois.

Projet Amaruq – Le programme de forage de 2015 devrait débuter sous peu

La mobilisation est maintenant en cours pour le programme d'exploration de 2015 au projet Amaruq, qui est situé à environ 50 km au nord-ouest de la mine Meadowbank. En février 2015, la Société a communiqué des ressources minérales présumées initiales contenant 1,5 million d'onces d'or (6,6 millions de tonnes titrant 7,07 g/t d'or) pour le projet.

Le projet Amaruq appartient exclusivement à Agnico Eagle. Cette vaste propriété consiste en 114 761 hectares de terres appartenant aux Inuits et à la Couronne fédérale. Agnico Eagle a acquis sa participation initiale en avril 2013, en vertu d'une entente d'exploration minière avec Nunavut Tunngavik Incorporated.

La première phase du programme de forage pour 2015 devrait inclure environ 50 000 m de forages (d'un coût d'environ 20 M$) en vue de compléter et d'étendre les zones minéralisées connues et d'évaluer d'autres cibles favorables. Le premier appareil de forage devrait entrer en activité dans peu de temps, et on prévoit que trois appareils effectueront des forages d'ici la fin du mois de mars. La Société s'attend à avoir jusqu'à huit appareils de forage en activité d'ici la fin d'avril 2015. Le programme de forage initial devrait prendre fin en juin et pourrait être prolongé jusqu'à la mi-octobre en fonction des résultats.

Le processus d'obtention de permis et les travaux préliminaires d'ingénierie se poursuivront également pour la construction éventuelle d'une route d'exploration

praticable en tout temps qui reliera le site du projet d'exploration Amaruq et la mine Meadowbank. Cette route faciliterait les activités d'exploration, notamment le transport du carburant, de l'équipement et du personnel.

Une mise à jour des ressources est prévue pour le second semestre de 2015. À terme, la Société espère mettre en valeur Amaruq en tant qu'exploitation satellite de Meadowbank.

Agnico Eagle

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses neuf mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exerce des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacune de ces régions ainsi qu'aux États-Unis. La Société et ses actionnaires sont en mesure de profiter pleinement du cours de l'or en raison de sa décision de longue date de ne pas vendre d'or à terme. Agnico Eagle a déclaré un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983.

Renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet d'Agnico Eagle, veuillez communiquer avec les Relations avec les investisseurs à info@agnicoeagle.com ou composer le 416-947-1212.

Remarque concernant certaines mesures du rendement

Le présent communiqué fait état de certaines mesures de la performance financière, notamment le « total des coûts décaissés par once d'or produite » et les « coûts des sites miniers par tonne », qui ne sont pas des mesures reconnues selon les IFRS. Ces données peuvent ne pas être comparables à celles qui sont présentées par d'autres producteurs aurifères. La Société est d'avis que ces mesures sectorielles généralement reconnues constituent des indicateurs du rendement de l'exploitation réalistes et sont utiles pour effectuer des comparaisons d'un exercice à l'autre. Les mesures de la performance financière non conformes aux PCGR doivent être prises en compte conjointement avec d'autres données établies selon les IFRS. Le présent communiqué contient de l'information relative aux mesures de la performance financière non conformes aux PCGR d'un projet en cours de mise en valeur qui inclut des renseignements qui varieront au fil du temps, à mesure que le projet est mis en valeur et exploité. Il n'est par conséquent pas possible d'effectuer de rapprochement pour ces mesures de la performance financière prospectives non conformes aux PCGR.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 12 mars 2015. Certains des énoncés du présent document sont des « énoncés prospectifs » au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la *Private*

Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Dans le présent document, les mots « anticiper », « croire », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « prévu », « potentiellement », les verbes au futur et d'autres expressions semblables servent à désigner les énoncés prospectifs.

Ces énoncés comprennent notamment, mais sans s'y limiter, ce qui suit : les déclarations concernant les estimations de la production future; les estimations concernant les réserves et les ressources minérales; les méthodes qui seront utilisées pour extraire ou traiter le minerai; les déclarations concernant le calendrier et le montant des dépenses en immobilisations et d'autres hypothèses; les estimations de la durée de vie des mines; les estimations au sujet du niveau futur des coûts miniers, du total des coûts décaissés, des coûts des sites miniers et d'autres charges; les estimations des taux de récupération métallurgique; les estimations du taux de rendement interne et de la valeur d'actualisation nette; les estimations du niveau futur des dépenses en immobilisations et d'autres besoins de trésorerie, et les attentes quant à leur financement; les déclarations et les renseignements concernant la mise en valeur projetée de certains gisements de minerai, notamment les estimations des coûts d'exploration, de mise en valeur et de production et d'autres dépenses en immobilisations, et les estimations concernant l'échéancier de ces activités d'exploration, de mise en valeur et de production ou des décisions portant sur ces activités d'exploration, de mise en valeur et de production. Ces énoncés prospectifs, qui reflètent le point de vue de la Société à la date du présent communiqué, sont soumis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses, et il convient de ne pas se fier outre mesure à ces déclarations et renseignements. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés et ces renseignements prospectifs. Ces risques comprennent notamment, mais sans s'y limiter, la volatilité des prix de l'or et des autres métaux; l'incertitude des estimations concernant les réserves minérales, les ressources minérales, les teneurs du minerai et les taux de récupération du minerai; l'incertitude entourant le niveau futur de la production, des dépenses en immobilisations et des autres coûts; les fluctuations monétaires; le financement des autres besoins en capitaux; le coût des programmes d'exploration et de mise en valeur; les risques miniers; les protestations de la communauté; la réglementation gouvernementale et environnementale; et la volatilité du cours des actions de la Société. Les facteurs et hypothèses importants utilisés dans la préparation des énoncés et renseignements prospectifs contenus dans le présent document, qui peuvent s'avérer incorrects, comprennent notamment, mais sans s'y limiter, les hypothèses susmentionnées et celles figurant dans le rapport de gestion et dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et qui sont inclus dans le rapport annuel de la Société sur formulaire 40-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (« formulaire 40-F ») déposé auprès de la Securities and Exchange

Commission (la « SEC ») des États-Unis, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la SEC. La Société suppose également qu'aucune perturbation importante de ses activités ne se produira; que la production, l'octroi de permis et l'expansion de chacune des propriétés d'Agnico Eagle se dérouleront conformément aux attentes et aux plans actuels; que les prix des métaux pertinents, les taux de change et les prix des fournitures clés utilisées dans l'extraction et la construction seront conformes aux attentes d'Agnico Eagle; que les estimations actuelles d'Agnico Eagle au sujet des réserves minérales, des ressources minérales, des teneurs du minerai et des taux de récupération du minerai s'avéreront exactes; qu'il ne se produira aucun retard important dans la réalisation des projets de croissance en cours; que les plans actuels de la Société pour optimiser la production seront menés à bien et qu'aucune modification importante ne sera apportée aux taux d'imposition et au cadre réglementaire actuels.

Pour obtenir plus de précisions au sujet de ces risques et des autres facteurs qui pourraient empêcher la Société d'atteindre les objectifs énoncés dans les énoncés prospectifs du présent document, veuillez vous reporter à la notice annuelle, au rapport de gestion et au formulaire 40-F de la Société, de même qu'aux autres documents déposés par la Société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la SEC. La Société n'entend pas mettre à jour ces énoncés et renseignements prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard. Pour obtenir une ventilation détaillée de la position de la Société en matière de réserves et de ressources, veuillez consulter le communiqué daté du 11 février 2015.

Remarque à l'intention des investisseurs concernant l'emploi du terme « ressources »

Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant les estimations des ressources mesurées et indiquées

Dans le présent communiqué, on retrouve les termes « ressources mesurées » et « ressources indiquées ». La Société avise les investisseurs que, bien qu'ils soient reconnus et exigés en vertu de la réglementation canadienne, ces termes ne sont pas reconnus par la SEC. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'un gisement minéral classé dans l'une ou l'autre de ces catégories sera converti en réserves.

Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant les estimations des ressources présumées

Dans le présent communiqué, on emploie également le terme « ressources présumées ». La Société avise les investisseurs que, bien que ce terme soit reconnu et exigé par la réglementation canadienne, la SEC ne le reconnaît pas. Le terme « ressources présumées » est associé à une grande incertitude quant à l'existence de ces ressources et à leur faisabilité économique et légale. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure. Selon les règles canadiennes, sauf en de rares exceptions, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement aux études de faisabilité ou aux études préliminaires de faisabilité. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée existe, ou est économiquement ou légalement exploitable.

Données scientifiques et techniques

Mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis - La SEC permet aux sociétés minières des États-Unis de ne divulguer, dans les documents qu'elles déposent auprès d'elle, que les gisements minéraux qu'elles peuvent économiquement et légalement extraire ou produire. Agnico Eagle communique les estimations de ressources et de réserves minérales conformément aux lignes directrices de l'ICM relatives à l'estimation, à la classification et à la divulgation des ressources et des réserves, conformément à la Norme canadienne 43-101 - *Information concernant les projets miniers* (« NC 43-101 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). Ces normes sont généralement semblables à celles utilisées par l'Industry Guide 7 de la SEC, selon l'interprétation du personnel de la SEC (« Guide 7 »). Toutefois, les définitions figurant dans la NC 43-101 sont différentes, à certains égards, de celles contenues dans le Guide 7. Par conséquent, les renseignements portant sur les réserves minérales contenus dans le présent document peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires divulgués par des sociétés des États-Unis. Conformément aux exigences de la SEC, la minéralisation ne peut être classée dans la catégorie « réserve » à moins qu'il ait été déterminé que la minéralisation pourrait être économiquement et légalement produite ou extraite au moment de la détermination des réserves. Une étude de faisabilité « finale » ou « susceptible d'un concours bancaire » est nécessaire pour se conformer aux exigences relatives à la mention des réserves en vertu de l'Industry Guide 7 de la SEC. Agnico Eagle emploie dans le présent communiqué certains termes, comme « ressources mesurées », « ressources indiquées » et « ressources présumées » ainsi que « ressources », que la SEC, dans ses lignes directrices, interdit formellement aux entreprises constituées aux États-Unis d'inclure dans les documents qu'elles déposent auprès d'elle.

Selon la NC 43-101, les sociétés minières sont tenues de présenter les données sur les réserves et les ressources en les classant dans les sous-catégories suivantes : « réserves prouvées », « réserves probables », « ressources mesurées », « ressources

indiquées » et « ressources présumées ». Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n’ont pas de viabilité économique démontrée.

Les réserves minérales désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées et/ou indiquées. Elles comprennent les matériaux de dilution et les provisions pour pertes pouvant être subies durant l’exploitation ou l’extraction de la matière, et sont définies, selon le cas, par des études de préfaisabilité ou de faisabilité, lesquelles nécessitent l'application de facteurs modificateurs. De telles études montrent qu'au moment de la communication de l'information, l'extraction pouvait être raisonnablement justifiée.

Les facteurs modificateurs sont ceux utilisés pour convertir les ressources minérales en réserves minérales. Ce sont, entre autres, les facteurs miniers, les facteurs propres au traitement, à la métallurgie ou à l'infrastructure, les facteurs économiques, commerciaux, juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux.

Les réserves minérales prouvées désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées. Les réserves minérales prouvées supposent un niveau élevé de confiance dans les facteurs modificateurs. Les réserves minérales probables s'entendent de la partie économiquement exploitable d'une ressource indiquée et, dans certaines circonstances, d'une ressource minérale mesurée. Le niveau de confiance dans les facteurs modificateurs qui s'appliquent aux réserves minérales probables est inférieur à celui s'appliquant aux réserves minérales prouvées.

Les ressources minérales s'entendent des concentrations ou indices minéralisés d'une substance solide d'intérêt économique présente au sein de la croûte terrestre ou sur celle-ci, dont la forme, la quantité et la teneur ou la qualité sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction économique. L'emplacement, la quantité, la teneur ou la qualité, la continuité et d'autres caractéristiques géologiques d'une ressource minérale sont connus, estimés ou interprétés à partir de preuves et de connaissances géologiques spécifiques, y compris des prélèvements d'échantillons.

Les ressources minérales mesurées s'entendent de la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité, la teneur ou la qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application de facteurs modificateurs pour appuyer la planification minière détaillée et l'évaluation finale de la viabilité économique du gisement. Les preuves géologiques sont obtenues à partir de travaux d'exploration, de prélèvements d'échantillons et d'essais détaillés et fiables; elles sont suffisantes pour confirmer la continuité géologique et celle de la teneur ou de la qualité entre différents points d'observation. Les ressources minérales indiquées désignent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité, la teneur ou la qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre l'application de facteurs

modificateurs à un niveau de précision suffisant pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. Les preuves géologiques sont obtenues à partir de travaux d'exploration, de prélèvements d'échantillons et d'essais suffisamment détaillés et fiables; elles sont suffisantes pour supposer la continuité géologique et celle de la teneur ou de la qualité entre différents points d'observation. Les ressources minérales présumées s'entendent de la partie des ressources minérales dont la quantité, la teneur ou la qualité sont estimées sur la base de preuves géologiques et d'échantillonnages limités. Les preuves géologiques sont suffisantes pour supposer, sans toutefois vérifier, la continuité de la géologie, de la teneur ou de la qualité.

Une étude de faisabilité est une étude technique et économique exhaustive portant sur l'option de développement retenue pour un projet minier incluant des évaluations suffisamment détaillées des facteurs modificateurs applicables et de tout autre facteur opérationnel pertinent, ainsi qu'une analyse financière détaillée qui sont nécessaires pour démontrer au moment de la communication d'information que l'extraction est raisonnablement justifiée (économiquement exploitable). Les résultats de l'étude peuvent raisonnablement servir de fondement à une décision finale de la part d'un promoteur ou d'une institution financière en vue du développement ou du financement du projet. Le niveau de confiance acquis au terme de l'étude sera supérieur à celui qu'offre une étude de préfaisabilité.

Dans les périodes antérieures, les estimations de réserves pour toutes les propriétés étaient habituellement calculées en se fondant sur les prix des métaux et les taux de change moyens des trois années précédentes, conformément aux lignes directrices de la SEC. Ces lignes directrices exigent l'utilisation de prix qui reflètent la conjoncture économique au moment du calcul des réserves, ce qui selon le personnel de la SEC correspond aux prix moyens des trois dernières années. Dans le contexte actuel des prix réduits des marchandises, Agnico Eagle a décidé d’utiliser, en ce qui a trait aux prix, des hypothèses inférieures aux moyennes des trois dernières années. Les hypothèses ayant servi à estimer les réserves et les ressources minérales pour le projet Meliadine en date du 31 décembre 2014 sont les suivantes : un prix de 1 150 $ l’once d’or, une teneur de coupure comprise entre 2,28 g/t et 4,80 g/t d'or (selon le gisement et la méthode d'extraction) et un taux de change $ US/$ CA de 1,08.

Les données sur les réserves minérales présentées dans le présent document sont des estimations, et rien ne peut garantir que les tonnages et les teneurs prévus seront obtenus ou que le niveau de récupération prévu sera atteint. Les réserves minérales présentées dans le présent document sont un sous-ensemble des ressources minérales.

La date de prise d’effet des estimations des ressources et des réserves minérales pour le projet Meliadine qui sont présentées dans le présent communiqué est le

31 décembre 2014. D’autres renseignements importants relatifs à l’exploitation sont présentés dans la notice annuelle et le formulaire 40-F d’Agnico Eagle.

Les autres renseignements relatifs au projet Meliadine qui sont exigés en vertu des articles 3.2 et 3.3 et des paragraphes 3.4 a), c) et d) de la NC 43-101 sont présentés dans la mise à jour du rapport technique sur le projet aurifère Meliadine au Nunavut, au Canada (*Updated Technical Report on the Meliadine Gold Project, Nunavut, Canada*), déposé auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières sur SEDAR en date de la présente.

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué en lien avec les réserves et les ressources d’Agnico Eagle a été approuvé par Daniel Doucet, directeur corporatif principal, Développement des réserves. M. Doucet, qui porte le titre d’ingénieur (« ing. ») attribué par l’Ordre des ingénieurs du Québec, est une « personne qualifiée » conformément à la NC 43-101.

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué en lien avec le projet Meliadine a été approuvé par Alexandre Proulx, chef de programme, projet Meliadine. M. Proulx, qui porte le titre d’ingénieur (« ing. ») attribué par l’Ordre des ingénieurs du Québec, est une « personne qualifiée » conformément à la NC 43-101.

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué en lien avec les activités d'exploration a été approuvé par une « personne qualifiée » aux fins de la NC 43-101, à savoir Alain Blackburn, Ing., vice-président principal, Exploration.